

INFORMER LES PERSONNES CONCERNEES

SYNTHESE

OCTOBRE 2022



**EXPERIMENTATION
TERRITORIALE CONTRE LE
CHÔMAGE DE
LONGUE
DURÉE**

INTRODUCTION

L'objet de l'expérimentation est de permettre à chaque personne privée durablement d'emploi d'accéder à l'emploi, il s'agit ainsi de **supprimer la privation d'emploi** sur des territoires engagés pour mettre en œuvre un droit à l'emploi.

L'information des personnes concernées est donc la **première étape** qui permet de leur donner la possibilité d'exprimer leur volontariat et ainsi de faire valoir leur droit à l'emploi.

Ainsi, l'information exhaustive des personnes potentiellement concernées a pour objectif **d'assurer l'information de tous** afin de **limiter le non-recours. Cela engage l'effectivité et la réalisation concrète** du projet lui-même.

L'information des personnes se déroule selon les réalités locales. L'historique du projet et le degré d'implication des acteurs, la nature de la privation durable d'emploi, les dynamiques institutionnelles, économiques, sociales et associatives, la culture du territoire en termes de coopération, etc. sont différentes sur chaque territoire.

L'animation locale, le message, les méthodes, les relais d'information sont **construits collectivement** par les personnes concernées et les acteurs mobilisés. Ils résultent d'un **équilibre territorial donné et variable dans le temps**. Ainsi, à chaque territoire, en fonction des phases du projet, sa stratégie d'information.

Ainsi, le fonds d'expérimentation a conduit un travail d'analyse portant sur les pratiques de 17 comités locaux pour l'emploi des territoires habilités au 1er juillet 2022. Ce travail a pour vocation de présenter les modalités d'organisation de l'information sur les territoires et d'analyser les conditions de mise en œuvre d'une information exhaustive, continue, compréhensible et structurée.

ENSEIGNEMENTS

- **L'information sur le projet** est d'autant plus mobilisatrice quand elle est ouverte et s'adresse à **l'ensemble du territoire** et de ses habitants et non uniquement aux personnes potentiellement privées d'emploi. L'information des **personnes potentiellement privées d'emploi** est indissociable de l'information large du territoire et de ses habitants ;
- **Associer les volontaires du territoire** au travail d'information, dans une logique de pair à pair, tant dans l'élaboration des messages et des outils de communication que dans les actions de terrain permet de mobiliser plus efficacement les personnes ;
- Une information efficace des personnes ne peut se réduire à l'action de l'équipe-projet et **associe nécessairement l'ensemble des acteurs du territoire** : élus, habitants, service public de l'emploi, de l'insertion, de l'accompagnement socio-professionnel, du développement économique, associations, entreprises... ;
- **Les positionnements institutionnels** des acteurs de l'emploi et de l'insertion varient d'un territoire à l'autre ce qui influence fortement **le message diffusé** aux personnes. En pratique, le projet est parfois perçu comme un nouveau dispositif et qui peut entrer en concurrence avec des actions existantes ;
- Plus le territoire est en capacité de proposer **des solutions aux situations de privation durable d'emploi** et plus la **communication** qui est faite sur le projet est **large et exhaustive**.
- Le message délivré sur le territoire et aux personnes résulte d'un équilibre propre à chaque territoire. Équilibre qui doit composer avec **l'effet mobilisateur/catalyseur du « CDI en Entreprise à but d'emploi »** sans pour autant réduire le projet à cette proposition ou tenir lieu de fausse promesse.

PRECONISATIONS

- L'ambition d'une information exhaustive des personnes passe par la formalisation d'un **plan de communication à l'attention de l'ensemble de la population** du territoire concerné,
- La **multiplication des méthodes et outils** de communication (écrit, oral, collectif, individuel...) assure une plus grande effectivité de l'information des personnes,
- **Associer les personnes concernées** (PPDE, acteurs SPE, ...) à la mise en oeuvre et la construction du plan de communication augmente les chances de réception auprès de la population locale,
- Formuler une **présentation du projet « grand public »** permettant de resituer clairement la proposition du droit à l'emploi : mesurer le besoin en emploi du territoire et le qualifier, mobiliser les acteurs et solutions existantes, créer les emplois supplémentaires.

SIEGE SOCIAL :

76 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 Paris

SIEGE ADMINISTRATIF :

8 rue de Saint-Domingue
44200 Nantes

Tél. 02 85 52 49 56
contact@etcd.fr
www.etcd.fr



**EXPERIMENTATION
TERRITORIALE CONTRE LE
CHÔMAGE DE
LONGUE
DURÉE**